

Madame, Monsieur,

Vous trouverez tout au long de ce bulletin les rubriques traditionnelles d'informations ainsi que l'état d'avancement de quelques projets touchant au développement de notre commune.

Au delà d'une « gestion quotidienne » notre devoir d'élu est aussi de regarder la situation nationale et internationale dans un climat politique et social tendu.

A cet égard, l'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie notamment pèse sur le pouvoir d'achat de nous tous. Nos marges de manœuvre sont limitées, contraintes entre les dépenses obligatoires, les charges nouvelles, les transferts de compétence et la baisse des dotations de l'Etat.

Dans ce contexte difficile et incertain, l'action municipale se poursuit dans l'intérêt de chacun d'entre vous, au service de tous, dans l'intérêt commun.

Je souhaite que cette période de fin d'année soit pour vous toutes et tous un moment de joie et de tranquillité en famille, entre amis.

Avec l'équipe municipale, je vous donne rendez-vous pour notre traditionnelle cérémonie des vœux **le 14 janvier à 18h**.

Nadine Chevrol, Maire

CONSEIL MUNICIPAL : LE POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Personnel communal :

Mme Audrey MORGANTINI travaille 8h pour la commune (lundi et mercredi matin). Elle est notre secrétaire de mairie depuis le 4 avril 2022.

Le SIVOS (syndicat qui gère l'école) a recruté M. Pierre VERMARE sur un poste mutualisé (8h pour la commune de St Laurent d'Onay, 8h pour le SIVOS, 8h pour le SIVU (syndicat qui gère la salle intercommunale) et 8h pour Valherbasse). Il travaille à Saint Laurent d'Onay le mardi toute la journée depuis le 4 juillet 2022.

Aménagement de la place :

Les travaux débutés le 3 janvier sont pratiquement terminés pour les entreprises CHEVAL et SOL Vallée du Rhône. Il reste quelques détails à régler.

La commune a retiré du marché la mise en place des végétaux. Ceux-ci seront choisis et plantés par une équipe de volontaires. Les bénévoles seront les bienvenus pour prêter main forte à l'agent communal. Les personnes volontaires peuvent se faire connaître en mairie.

Clôtures de la maison Thomé :

Le remplacement des barrières en bois le long du jeu de boules ainsi que celles longeant les terrains liés aux logements de la maison Thomé est toujours envisagé. Une mise à jour des devis est nécessaire.

Bâtiments communaux :

- Presbytère : Les travaux prévus ont été effectués à la fin de l'été : remplacement d'une partie des fenêtres des deux logements et isolation des combles.

- Maison Thomé : Le remplacement des portes d'entrée et portes fenêtres des quatre logements sera effectué en début d'année 2023.

- Salle associative de l'ancienne école : Le remplacement de la porte de secours sera réalisé en 2023.

Les subventions du SDED (Syndicat Départemental des Energies dans la Drôme) seront demandées au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Voirie :

Certains fossés ont été entretenus : le long du chemin de l'Herbasse, de la route de la plaine près du pont sur le Chaix et aux abords, une portion vers le Voisel par l'entreprise TP des collines.

Le débroussaillage et l'élagage ont également été faits sur la totalité des voies communales par l'entreprise Dochier.

Le chemin des Varnières, mitoyen avec Valherbasse, a été goudronné sur la partie haute par l'entreprise CHEVAL TP. Sur certaines voies communales (chemin du Voisel, Chemin Diolin, Chemin des Gardettes) les « nids de poules » ont été rebouchés par l'entreprise BAJAT.

NOUVEAUX PROJETS

Toiture salle communale :

Des fuites venant du plafond sont régulièrement signalées par Mme PEULET, orthophoniste, qui utilise la nouvelle salle communale. Le devis d'un montant de 9432 € TTC de l'entreprise « Charpentiers du Grésivaudan » pour la réfection de cette toiture a été accepté. Le département et la Région seront sollicités pour obtenir des subventions.

Elaboration des Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) :

En août 2021, une convention a été signée par 19 communes du SIEH (Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse) afin d'engager le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat et les schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie des communes (SCDECI). Il s'agit de faire une étude concernant les ressources en eau de la commune en cas d'incendie.

Le coût total de l'étude pour la commune de St Laurent d'Onay est de 10 940,26 € TTC, subventionné à 80% par le département.

Achat d'un défibrillateur :

La commune a l'obligation de se doter d'un défibrillateur. Le devis de 1821 € TTC a été accepté. Cet appareil sera installé en 2023 à proximité des salles communales.

INFORMATIONS DIVERSES

Recensement citoyen :

Les jeunes, à compter de leur seizième anniversaire, doivent faire leur recensement citoyen. Si vous n'avez pas fait ce recensement citoyen dans les délais, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Après avoir fait votre recensement citoyen vous obtenez une attestation de recensement et vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ième} anniversaire, vous pourrez alors voter dans votre commune. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou à un concours administratif en France.

Vous serez ensuite convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable à partir de 18 ans pour passer un examen (BEP, Bac...), un concours administratif, ou l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^{ième} anniversaire.

Il est possible de faire le recensement à la mairie de votre domicile, ou en ligne.

Commission sociale (CCAS) :

Comme d'habitude, la commission sociale propose des colis de Noël pour nos anciens qui le souhaitent, ils seront distribués le 17 décembre. Certains ne désirant pas en bénéficier, le conseil municipal, sur avis de la commission sociale, a décidé de faire un don en nature au « resto du cœur » de Romans, dans une démarche de solidarité envers les plus démunis.

Désignation d'un correspondant incendie et secours :

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Le conseil municipal a désigné Françoise MARCON.

Extinction de l'éclairage public :

Actuellement, le village est éteint de minuit à 6h du matin. Suite à la présentation du travail de la commission éclairage public de Valence Romans Agglo (VRA), concernant la stratégie d'extinction dans le cadre du plan de sobriété énergétique, le Conseil Municipal accepte l'extinction des lampadaires entre 22h et 6h.

Progressivement, tous les lampadaires du territoire seront équipés en ampoule LED.

Déneigement :

Comme l'an dernier, il sera confié à M. GRAND Anthony qui déneige aussi la commune de Miribel. Le linéaire de voirie à traiter est important, ce qui explique que tous les accès ne pourront pas être dégagés à la même heure. Des sacs de sel sont à disposition à la maison THOME. En cas de besoin, contacter M. COHET : 06 74 94 01 15.

Sécheresse 2022, impact sur les bâtiments :

Si vous avez constaté l'apparition de fissures sur vos bâtiments, il est important de le déclarer en mairie. En fonction du nombre de personnes impactées, la commune pourra constituer un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en raison de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse.

Frelon asiatique :

La commune de St Laurent d'Onay a signé une convention avec la section apicole du GDS26 (Groupement de défense sanitaire). Cette convention, valable un an, permet de financer la destruction des nids de frelons (participation : de la commune 75 € avec un plafond de 225€, du département 20€, le complément étant financé par la communauté d'agglomération VRA). Il est important de signaler ces nids pour préserver les ruches. Actuellement un seul nid a été signalé et traité sur la commune.

Réunion publique :

Le vendredi 10 juin a eu lieu une réunion publique à laquelle tous les habitants étaient conviés. Les sujets d'actualité de la commune ont été abordés (travaux de la place, travaux sur les bâtiments, mise en place de l'antenne relais avec consultation libre du dossier d'information mairie (DIM), problèmes liés à la sécurité des personnes, ambroisie, ...). Cela a été l'occasion de débattre ouvertement des dossiers en cours avec les personnes présentes que nous remercions. Cette expérience intéressante nous encourage à proposer d'autres réunions publiques, une sera programmée en début d'année.

Le Bus France Service est stationné tous les mardis de 8h30 à 13h30 à Crépol. Ce guichet unique permet d'accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives auprès de 9 partenaires de l'État (La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques). L'accueil est sans rendez-vous.

Santé Haute Herbasse :

Une nouvelle coordinatrice **Flavie BOUHET** a été recrutée en remplacement de M. COURTIAL Mathieu, elle a pris son poste le 3 octobre 2022. Pour la joindre : - Mobile : 06 33 51 09 61 - Fixe : 04 75 24 15 07-
Mail : sante.herbasse@gmail.com

Implantation d'une antenne relais :

La couverture numérique du territoire par les réseaux de communications électroniques est une priorité du gouvernement. Celui-ci a engagé, depuis l'été 2017, un important travail de négociation avec les opérateurs et les représentants des collectivités territoriales pour atteindre les objectifs suivants :

- La couverture en haut débit d'ici 2022
- Un territoire fibré pour tous les Français en 2025.

Les projets d'installation d'antennes-relais doivent respecter un certain nombre de prescriptions relevant du code de l'urbanisme, du code de l'environnement et du code des postes et des télécommunications électroniques.

Le Conseil d'État considère que le Maire ne peut opposer un refus de déclaration préalable à une demande d'implantation des antennes de téléphonie mobile à proximité de certains bâtiments sans disposer d'éléments scientifiques faisant apparaître des risques.

Le Maire ne peut pas adopter une réglementation portant sur l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile. En effet, la réglementation en matière sanitaire demeure établie par la police des communications électroniques confiée exclusivement à l'Etat.

Enfouissement des lignes électriques :

Le démontage des anciennes lignes aériennes devrait avoir lieu en fin d'année ou au plus tard début 2023.

Urbanisme :

En 2022, un permis de construire a été attribué pour le réaménagement d'une maison d'habitation, huit déclarations préalables et un certificat d'urbanisme ont été demandés.

Vous pouvez déposer vos demande d'autorisation d'urbanisme par mail à : autorisation-urba-stlaurentdonay@laposte.net

VALENCE ROMANS AGGLO

Chemins des artistes :

Le week-end du 8 et 9 octobre notre commune ainsi que 35 autres de l'agglomération ont participé à « Chemin des artistes ». Les objectifs de cette manifestation sont les suivants :

- Donner un accès à la culture élargi
- Renforcer la vitalité des territoires
- Favoriser la création locale
- Participer au rééquilibrage des propositions entre les milieux urbains et ruraux.

C'est également une manifestation gratuite qui s'adresse à tous : des publics touristiques, familiaux, et scolaires, amateurs d'art et passionnés.

Cinq artistes ont donc exposé leurs œuvres à Saint Laurent d'Onay. Malgré la conjoncture négative, pour cause de pénurie de carburant notamment, 164 personnes sont venues au village, certains pour le découvrir et l'apprécier. C'est un bilan encourageant pour une première participation, qui sera sans doute renouvelée l'an prochain, 2ème week-end d'octobre.

Bienvenue sur Agglae :

C'est une plateforme de services proposée par Valence Romans Agglo et les 54 communes du territoire, accessible via le site de l'Agglo, les sites des communes, ou bien directement : Agglae.fr.

C'est un outil pour vous faciliter la vie au quotidien : effectuer vos démarches en ligne et suivre leur traitement. Vous pourrez ainsi demander votre bac à compost, signaler une panne de lampadaire, obtenir une liste d'assistantes maternelles...

Compétence « déchets »

Le compostage permet de préserver l'environnement tout en valorisant ses déchets. Cela permet de produire son propre engrais, nourrir son jardin naturellement, et réduire les coûts d'élimination des ordures ménagères en réduisant la part des déchets à transporter et à traiter.

L'Agglo encourage le compost et propose, sous conditions, la mise à disposition gratuite d'un composteur. Demandez le vôtre via Agglae.fr uniquement.

SYTRAD Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme :

Comment mes déchets sont-ils valorisés ? Que deviennent les emballages que je dépose dans les conteneurs de tri ? Où va le reste de mes ordures ménagères ? Parce que chacun des 530 000 habitants du territoire du SYTRAD est un maillon essentiel de la gestion des déchets ménagers, il est primordial pour le SYTRAD de répondre à l'ensemble de ces interrogations.

C'est pourquoi le SYTRAD propose tout au long de l'année, des visites guidées de son centre de tri collectes sélectives et de ses centres de valorisation sur inscription auprès de différents publics. Il faut s'inscrire sur le site : <https://www.sytrad.fr/detail-sytrad-vous/items/portes-ouvertes-metripolis2.html>

OUI PUB : Depuis le 1^{er} septembre, si vous souhaitez continuer à recevoir des publicités, vous devez le signaler en apposant **un autocollant Oui Pub** sur votre boîte-aux-lettres. Valence Romans Agglo et le Sytrad font partie des 15 collectivités en France retenues pour participer à cette expérimentation et ce, pour une durée de 3 ans.

Les communications des collectivités ne sont pas concernées par le dispositif.

Mobilité :

Le transport à la demande grâce au service RESA⁺ permet aux voyageurs de se déplacer depuis et vers des secteurs non desservis par des lignes régulières du réseau Citéa. Un véhicule aux couleurs de Citéa vient vous chercher à l'arrêt RESA⁺ convenu lors de la prise de rendez-vous et vous emmène vers l'arrêt de correspondance, vous permettant ensuite d'emprunter les lignes du réseau Citéa. Ce service fonctionne du lundi au samedi de 9h à 17h ; le dimanche de 10h à 12h30 et de 15h à 18h.

Un arrêt RESA⁺ existe au village. Vous pouvez trouver les renseignements pratiques sur vrd-mobilites.fr ou en consultant le dépliant disponible en mairie.

GDS, Campagne de déclaration des ruches :

La déclaration des ruches est une obligation. La campagne annuelle de déclaration a commencé le 1^{er} septembre et se terminera le 31 décembre. Elle se fait en ligne via le site <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>. ou par voie postale avec un nouveau CERFA N°139995*05 à envoyer à la nouvelle adresse indiquée sur le CERFA.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Ça s'est passé depuis le mois de mai :

Club du troisième âge :

Les réunions ont repris toutes les deux semaines. Elles ont lieu en alternance, une fois à St Laurent d'Onay, une fois au Chalon. Renseignements auprès de Mme MOTTIN, présidente (04 75 71 70 34) .

Comité d'animations :

L'année 2022 s'achève. Le comité d'animations a proposé trois manifestations : la soirée espagnole en Mars, la fête du village en Juillet et les polyphonies corses et du monde en Septembre. Elles ont contribué à maintenir de l'animation, du partage, de la convivialité et de la culture pour les habitants de la commune et des environs et ont connu un grand succès.

Comme nous l'avons annoncé par courrier, le bureau en place depuis cinq ans souhaite se retirer et passer le flambeau à d'autres responsables. Nous ne prévoyons donc pas d'animations en 2023.

Lors de l'assemblée générale de l'association qui aura lieu **vendredi 31 mars 2023** à 20h00 à la salle de l'ancienne école, la démission du bureau sera présentée. Si vous êtes intéressés pour reprendre les rênes du comité d'animations et contribuer à la vie associative de votre commune, veuillez nous contacter par mail onayanimations@gmail.com ou par téléphone au 04 75 45 50 95. Vous pourrez aussi vous manifester le jour de l'assemblée générale, un nouveau bureau sera alors élu. Merci.
Valérie SENERCHIA, Présidente.

La petite Carniotte :

Le bureau est constitué de Régine POUGET, présidente, Laurence VANARET, trésorière, Suzan LOPEZ, trésorière adjointe, Michèle KAHN et Béatrice MARTIN, secrétaires.

Les activités régulières (théâtre, danse africaine, karaté enfant et adulte, self défense, peinture, atelier cosmétique aromathérapie, marche active, body sculpt, gymnastique seniors, pilates, chant polyphonique, poterie, tricot couture, peinture sur pierres) ont repris normalement pour la saison 2022 - 2023. La plaquette est disponible en mairie ou sur le site de la commune saintlaurentdonay.fr.

Les évènements à venir :

Club du troisième âge : Repas de Noël le lundi 12 décembre au restaurant du Cabaret Neuf.

La petite Carniotte : Théâtre

Deux représentations de la pièce « **Ah ! ça ira, ça ira !** » d'Eric Beauvillain, par la troupe de l'Optime sont reprogrammées à la salle des fêtes de Crépol en janvier.

Prix 8€ (gratuit pour les moins de 12 ans) et 7€ pour le buffet

CHAMP LIBRE

Antenne Relais au dessus du cimetière

Comme vous avez pu le voir, une antenne relais a été installée en surplomb du village. Elle sera mise en fonction début 2023. Bien que de nombreuses personnes du village y soient favorables, une partie des administrés de la commune et des environs y sont opposés. Une pétition a circulé afin de manifester notre opposition au projet. Tout d'abord, nous regrettons que ce projet se soit déroulé sans concertation avec la population, sans réunion publique spécifique sur l'antenne en aval (réunions effectuées à Montchenu, Montrigaud,..) et sans présentation du dossier d'information (DIM) lors du déploiement du projet. Alors même que l'antenne est visible par tous et les ondes ont un impact sur chacun d'entre nous. En effet, des milliers d'études indépendantes, dont certaines très récentes, nous renseignent sur le danger des ondes de la téléphonie mobile, sur la nocivité de l'exposition aux ondes, son effet cancérigène et toutes appellent à la prudence. De plus, vous avez pu voir de très nombreuses antennes relais être montées ces derniers mois dans les collines, en effet, l'arrivée de la 5G (très puissante mais de courte portée) nécessite de plus nombreux relais. Sachez que, maintenant que l'antenne est debout, l'autorisation ne doit plus être demandée à la mairie pour installer la 5G. Nous vous invitons à vous rendre sur <https://robindestoits.org> afin d'avoir des renseignements supplémentaires sur les antennes relais, leurs effets et la 5G.

Pour le collectif mobilisé sur la question, Lucile Didi – lucile.didi@gmail.com

**MAIRIE, 1 place de la Mairie – Tel : 04 75 71 72 18 – Mail : saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr
- Adresse du site : saintlaurentdonay.fr**

Bulletin de la mairie de St Laurent d'Onay
Responsable de publication : Nadine CHEVROL

Rédaction : Commission communication composée de N. CHEVROL, O. DOREY, F. MARCON, L. VANARET.

